

Résolution du 18 janvier 2011 de M. Pascal Holenweg: «Soutenons la relance du commerce des indulgences (amnistie fiscale)».

(retirée par son auteur lors de la séance du 27 juin 2011)

PROJET DE RÉSOLUTION

Sobald das Geld im Kasten klingt, Die Seele aus dem Fegefeuer springt

Le 13 février prochain, à moins que la votation ne soit annulée sur demande de libéraux outrés que le Conseil d'Etat ait eu l'outrecuidance de dire ce qu'il en pensait, le bon peuple genevois des bons contribuables honnêtes se prononcera sur la proposition de la majorité du Grand Conseil d'amnistier (et de récompenser) le petit peuple des contribuables fraudeurs. Cette proposition a quelque chose d'un assez fulgurant retour en arrière: celui du commerce des indulgences dans la Cité de Calvin. Mais, l'année Calvin enterrée, il convenait sans doute de ressusciter ce contre quoi s'élevèrent les premiers réformateurs.

On ne s'étonnera donc pas de ce retour en arrière. Dans un monde où l'argent plus encore que roi est dieu, et où l'«économie» est érigée en théologie, il n'y a au fond rien de paradoxal à retrouver dans les pratiques fiscales de vieilles et solides pratiques religieuses. Ainsi, précisément, de celle des indulgences, définies par l'encyclique *Indulgentiarum doctrina* et le catéchisme comme étant «la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Eglise, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints». Remplacez le purgatoire par l'administration fiscale, et vous aurez le slogan d'une campagne en faveur de l'amnistie fiscale. Slogan que l'on peut également emprunter au dominicain Johann Tetzel, chargé en 1516-1517 de vendre les indulgences au nom de l'archevêque de Mayence, qui assura «Sobald das Geld im Kasten klingt, Die Seele aus dem Fegefeuer springt» (aussitôt que l'argent tinte dans la caisse, l'âme s'envole du purgatoire).

Il importe que, telle la girouette dans le vent, le tournesol face au soleil ou la carpe morte dans le sens du courant, la commune prenne, elle aussi, une grande bouffée de l'air du temps.

Le Conseil municipal:

- salue, en la proposition d'amnistie fiscale, le retour à une tradition injustement décriée de mercantilisation du pardon et de commercialisation du salut;
- invite le Conseil administratif à saisir cette occasion et à accrocher son char à celui de la majorité du Grand Conseil, de telle manière que la Ville de Genève puisse proposer elle-même, contre espèces sonnantes et trébuchantes, des indulgences municipales, amnistiant totalement ou partiellement tels incivils à qui il plairait au Conseil administratif de faire ce cadeau pour quelque incivilité dont il conviendrait de les amnistier;
- invite le Conseil administratif à charger la police municipale de s'assurer que nul vendeur d'indulgences à la sauvette ne remettra en cause le monopole public de la rémission des incivilités et de la rédemption des fraudeurs.